

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L.Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

2018_43 : Acquisition de parcelles à Kermartret

Rapporteur : J. Daniel

Lors de sa séance du 28/06/2017, le Conseil Municipal avait autorisé l'acquisition de la parcelle BO 91 de 119 m² à Kermartret.

En effet, cette parcelle, située à Kermartret, a permis de faire la jonction entre les sentiers et chemins de randonnée venant de Gestel et plus haut de la Vallée du Scorff, avec la boucle pédestre de Ker-Anna qui permet de rejoindre les Cinq Chemins, puis via Parc Kerhuen, le Tro Kreisker et les divers circuits qui conduisent au littoral.

Or la famille Giteau avait aussi donné son accord pour 2 autres parcelles contiguës : la BO 92 (47 m²) et la BO 97 (23 m²) mais le plan de division n'avait pas été fourni.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de valider l'acquisition de l'ensemble des 3 parcelles, BO 91, 92 et 97, pour un euro symbolique.

N° parcelle	Surface
BO 91	119 m ²
BO 92	47 m ²
BO 97	23 m ²
TOTAL	189 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 21 février 2018 ;

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées BO 91, 92 et 97, totalisant une surface de 189 m², appartenant à la famille Giteau, pour l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition.

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 28 Mars 2018
Le Maire,
Joël DANIEL



Envoyé en préfecture le 03/04/2018

Reçu en préfecture le 03/04/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180327-201843-DE

Département :
MORBIHAN

Commune :
GUIDEL

Section : BO
Feuille : 000 BO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LORIENT
1 Place de l'hôtel de ville CS 46390 56317
56317 LORIENT CEDEX
tél. 02 97 84 91 81 -fax
cdif.lorient@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

